Certificat d'immatriculation

7995 N° page 294

N° Immatriculation	Date de 1ère immatriculation
A. AA-551-GE	B. 29/04/2009

C.1 TRANSDEV LOCATION DE VEHICULES

C.4a EST LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE
C.4.1
C.3 TRANSDEV NORD
67 RTE D ETROEUNGT

59440 AVESNELLES

D.1 IRIBUS
D.2 SFR160

D.2.1

D.3 CROSSWAY E. VNESFR1600M006776

F.1	19300	F.2	19300	F.3	22800		
G	12475	G.1	12400				
J	M3	J.1	TCP	J.2		J.3	CAR
K	L-0294-05-12						
P.1		P.2	243	P.3	GO	P.6	21
Q		S.1	58	S.2		U.1	87
U.2	1540	V.7		V.9			

X.1 VISITE AVANT LE 23/03/2020

Y.1	38	Y.2	0
Y.3	0	Y.4	4
Y.5	2.76	Y.6	44.76

Pour le ministre et par délégation,
Le délégué à la sécurité routière

Emmanuel BARBE

H
I 21/11/2019
Z.1
Z.2
Z.3
Z.4

COUPON DETACHABLE

Certificat d'immatriculation

AA-551-GE 21/11/2019
2019FH92068
VNESFR1600M006776
IRIBUS

TRANSDEV LOCATION DE VEHICULES

2M04953970595

IMPRIMERIE NATIONALE - 0F53966 - L - CERTIFICAT D'IMMATRICULATION SIV

CRFRAAA551GE7VNESFR1600M006776109042907CP<<<
CAR<IRIBUS<<<<<<<<CROSSWAY<<<<<2019FH9206856

République Française
Ministère de l'Intérieur

Communauté européenne

F

Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Osvědčení o registraci; Registreringsattest; Zulassungsbescheinigung; Registreerimistunnistus; Άδεια κυκλοφορίας; Registration certificate; Carta di circolazione; Registrācijas apliecība; Registracijos liudijimas; Forgalmi engedély; Certificat de înmatriculare; Kentealeribewijs; Dowód Rejestracyjny; Certificado de matrícula; Osvedčenie o evidencii; Prometno dovoljenje; Rekisteröintitodistus; Registreringsbevis; Регистрационен талон на автомобила; Certificat de immatriculare.

2019FH92068

(A) Numéro d'immatriculation
(B) Date de la première immatriculation du véhicule
(C.1) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation
(C.3) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
(C.4) a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
(C.4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation) dans le cas de multi-propriété
(D.1) Marque
(D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)
(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
(D.3) Dénomination commerciale
(E) Numéro d'identification du véhicule
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)
(F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
(F.3) Masse en charge maximale admissible en ensemble en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)
(G.1) Poids à vide national
(H) Période de validité, s'elle n'est pas illimitée
(I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat
(J) Catégorie du véhicule (CE)

(J.1) Genre national
(J.2) Carrosserie (CE)
(J.3) Carrosserie (désignation nationale)
(K) Numéro de réception par type (si disponible)
(P.1) Cylindrée (en Cm^3)
(P.2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)
(P.3) Type de carburant ou source d'énergie
(P.6) Puissance administrative nationale
(Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)
(S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur
(S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en dB(A))
(U.2) y passe du moteur (en min^{-1})
(V.7) CO_2 (en g/km)
(V.9) Indication de la classe environnementale de réception CE, mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/77/CEE
(X.1) Dates des visites techniques
(Y.1) Montant de la taxe régionale en euro
(Y.2) Montant de la taxe pour la remédiation des atteintes de l'environnement dans les sols en euro
(Y.3) Montant du malus écologique (chaque année) ou 1re immatriculation et de la case >16 CV
(Y.4) Montant de la taxe pour gestion du certificat d'immatriculation en euro
(Y.5) Montant de la redevance pour acheminement au centre local d'immatriculation en euro
(Y.6) Montant total des taxes et de la redevance en euro
(Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques

(X.1) DATES DE VISITES TECHNIQUES

S059K198 A 25/09/2020 AA-551-GE	S059K198 A 09/09/2021 AA-551-GE	S086K056 A 05/07/2022 AA-551-GE	
S059K198 A 13/03/2021 AA-551-GE	S059K198 A 11/01/2022 AA-551-GE		

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Date

Nom

Domicile

Signature

Inscrire les coordonnées de l'acquéreur et votre signature **en cas de cession à un tiers ou pour destruction** (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile)
Inscrire vos coordonnées et signature **en cas de demande de nouveau certificat d'immatriculation.**